

## Démarches à suivre :

Vous pouvez nous contacter par téléphone, par mail ou vous adresser directement à l'accueil du site concerné.

## TARIFS JOURNALIERS 2023

**EHPAD « YVON COUET » de Bécon-les-Granits et « LES TILLEULS » du Lion d'Angers**

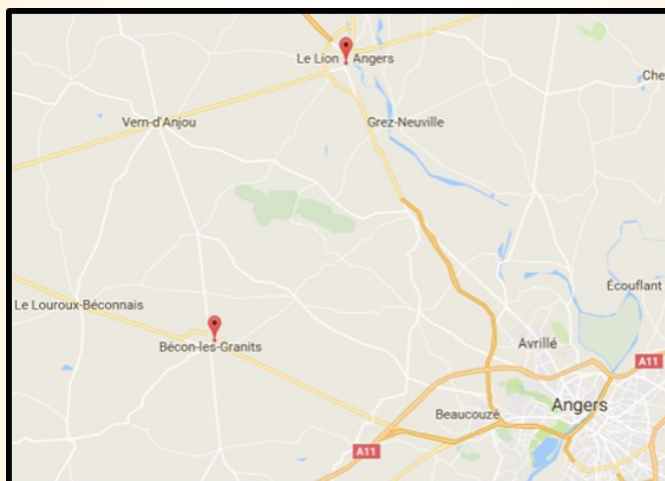
Tarif hébergement : 72.33€

Tarif dépendance (ticket modérateur restant à charge) : 6.16€

**Montant facturé : 78.49€**

Toute l'équipe se tient à votre disposition afin de vous proposer un accompagnement personnalisé et adapté à vos besoins.

### LOCALISATION



### COORDONNEES

**EHPAD « Les Tilleuls »**  
3, avenue Philéas Fogg  
49220 LE LION D'ANGERS  
Tel : 02 41 95 30 06  
contact.lalion@ehpadrba.fr

**EHPAD « Yvon Couet »**  
25, rue d'Angers  
49370 BÉCON LES GRANITS  
Tel : 02 41 22 10 10  
contact.becon@ehpadrba.fr

# HEBERGEMENT TEMPORAIRE



L'hébergement temporaire permet aux personnes âgées qui vivent à domicile de trouver une solution d'hébergement pour une courte durée.



# PRESENTATION

Les Résidences Bocage d'Anjou vous proposent **4 places d'hébergement temporaire** (3 places sur le site du Lion d'Angers et 1 place sur le site de Bécon-les-Granits). Cet accueil est limité pour une durée maximum de **90 jours** consécutifs ou non dans l'année.

Le principe même de l'hébergement temporaire est d'être souple. On peut y avoir recours :

**Ponctuellement** : une semaine

**Régulièrement** : une semaine tous les 2 mois

L'hébergement temporaire peut se dérouler :

**Sur une longue période continue** : 3 mois consécutifs

**Sur des périodes plus courtes répétées régulièrement dans l'année** : 1 mois en janvier, 1 mois en août, 1 mois en décembre...

# LES AVANTAGES de l'hébergement temporaire

Favoriser le **retour** à son domicile

Offrir une **solution de répit** suite à une hospitalisation

Créer du **lien social**

Se **familiariser** avec l'institution

Répondre à une **absence ponctuelle** de l'aidant

Prévenir les **risques d'épuisement** et **permettre du répit à l'aidant**



# LES PRESTATIONS

Les personnes accueillies bénéficient des mêmes prestations et services que les personnes en hébergement permanent.

⇒ **Un accompagnement par l'équipe soignante** pour les actes de la vie quotidienne si nécessaire

⇒ **Un hébergement confortable**

- chambre équipée (lit médicalisé avec chevet, salle de bain adaptée, bureau, fauteuil de repos)
- restaurant de qualité
- entretien du linge
- entretien des locaux



⇒ **L'accès à l'ensemble des animations, sorties et festivités proposées par la résidence**